

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale

**Arrêté du 27 mars 2020**  
**portant placement en situation d'affectation temporaire**  
NOR : INTJ2002305A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4138-2.2 et R. 4138-30 à R. 4138-33 ;

Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie ;

Vu la convention en date du 29 novembre 2017 ;

Vu la convention en date du 13 novembre 2019 ;

Vu l'avenant en date du 4 décembre 2019,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Dans l'intérêt du service, le lieutenant-colonel Tomica **Lukic** (NIGEND : 231915 - NLS : 6589972 - NID : 9825020912) est placé en situation d'affectation temporaire, à compter du 1<sup>er</sup> août 2018, pour une durée maximale de 5 ans, en qualité de chargé de mission au bureau planification de la protection et de la sécurité de l'État, au sein du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale, à Paris (75).

Article 2

L'intéressé exerce ses fonctions au 51, boulevard de la Tour-Maubourg - 75007 Paris. Pendant la période définie à l'article 1<sup>er</sup>, il est administré par le service des ressources humaines du commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale à Rosny-sous-Bois. Pour toute question relative à son emploi, le référent militaire désigné est le directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 27 mars 2020.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le général de corps d'armée,*  
*directeur des personnels militaires*  
*de la gendarmerie nationale,*

A. De Oliveira